



CCAS

# Registre des personnes fragiles et isolées

Publié le 22 février 2023

Le CCAS de Batz-sur-Mer a mis en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre des personnes fragiles et/ou isolées, domiciliées sur la commune.

Peuvent figurer sur ce registre :

- les personnes seules ou isolées
- les personnes vulnérables
- ou les personnes en situation de handicap.

### À quoi sert le registre ?

Ce registre permet à la mairie d'apporter rapidement **conseils et assistance** à toute personne inscrite, dans le cadre d'une situation de risque (covid-19, fortes chaleurs, canicules, grand froid, inondations...)

### Comment s'inscrire ?

- La personne peut s'inscrire elle-même
- Ou son représentant légal
- Ou même un tiers (ami, famille, voisin, médecin, services d'aide...).

### Inscription et renseignements

CCAS

Hôtel de ville - 34, rue Jean XXIII

**Par téléphone** : 02 40 23 77 40

**Par email** : ccas@mairie-batzsurmer.fr

Vous pouvez également télécharger le **formulaire d'inscription** ci-dessous et le déposer complété en mairie, l'envoyer par email ou par courrier.

La confidentialité des données recueillies est bien entendu garantie. La gestion de ce registre n'étant destinée qu'aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet, dans le cadre du Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence.



**MAIRIE DE BATZ-SUR-MER**

34 rue Jean XXIII  
44740 Batz-sur-Mer  
accueil@mairie-  
batzsurmer.fr

Conformité RGA  
**Non conforme**

02 40 23 92 25